



Communiqué de presse - 19/11/2019

## 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant

UNICEF Luxembourg remet son rapport au Premier ministre Xavier Bettel

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE ou la Convention).

Depuis son introduction, la CDE est devenue **le traité des droits humains le plus largement ratifié au monde** et au cours des 30 années, elle a contribué de manière significative à transformer la vie des enfants. Elle a incité les gouvernements à modifier les lois et les politiques et à faire des investissements pour que davantage d'enfants reçoivent les soins de santé et la nutrition dont ils ont besoin pour survivre et se développer. Moins d'enfants sont contraints de quitter l'école et il existe de meilleurs systèmes pour les protéger contre la violence et l'exploitation.

### Des progrès, mais inéquitables

En tant que seule organisation mentionnée dans la Convention, promouvoir les droits de l'enfant est au cœur de la mission de l'UNICEF. Ainsi, l'UNICEF est d'avis que le 30<sup>e</sup> anniversaire de la CDE offre l'opportunité de revenir sur **le travail accompli depuis l'adoption de la Convention**, mais aussi, et surtout, de se tourner vers l'avenir pour voir comment relever les défis qui subsistent.

Au niveau international, des progrès significatifs ont été atteints lors des 3 dernières décennies :

- Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de près de 60%.
- La proportion d'enfants en âge d'aller à l'école primaire qui ne sont pas scolarisés est passée de 18% à 8%.

Cependant, **les progrès ne sont pas répartis équitablement** et tous les enfants ne profitent pas à pied d'égalité de leur enfance. Par exemple :

- Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, les enfants des foyers les plus démunis sont deux fois plus susceptibles de mourir de causes évitables avant leur cinquième anniversaire que les enfants des foyers les plus aisés.
- Selon des données récentes, seule la moitié des enfants des foyers les plus pauvres en Afrique subsaharienne sont vaccinés contre la rougeole, contre 85 % des enfants des foyers les plus riches.

### Des menaces émergentes

De plus, **les enfants d'aujourd'hui sont confrontés à de nouvelles menaces** : En 1989, Internet n'existait pas, les changements climatiques n'étaient pas parfaitement compris et il y avait moins de conflits prolongés entraînant le déplacement forcé de populations.

Des mesures concrètes doivent être prises urgemment pour protéger et promouvoir les droits de chaque enfant

d'aujourd'hui et de demain.

## Les droits de l'enfant au Luxembourg

Au cours des 30 dernières années, **les droits de l'enfant ont bénéficié d'une attention croissante au Luxembourg**. Parmi les moments clés de cette démarche figurent par exemple : La ratification de la Convention et de ses 3 protocoles facultatifs, la création de mécanismes indépendants de surveillance, l'instauration d'un juge aux affaires, l'instauration d'un parlement de jeunes, la création d'un Office National pour l'Enfance (ONE) et l'interdiction du châtement corporel.

Toutefois, il reste à résoudre un nombre de problèmes persistant au niveau de la protection des enfants contre toutes formes de violence, de l'équité et de la justice, ainsi que de nouveaux défis.

## Un rapport sur le Luxembourg

A l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention, UNICEF Luxembourg a dressé un bilan qui traite de questions telles que la pauvreté, la violence contre les enfants et leur participation aux décisions qui les concernent.

Le bilan met en avant **une liste non exhaustive de 30 recommandations** pour davantage améliorer la situation des enfants au Grand-Duché.

Lors d'une entrevue en date du 19 novembre avec le Premier Ministre Xavier Bettel et le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch, UNICEF Luxembourg a notamment abordé les points suivants :

- Le développement d'un cadre national de coordination pour les droits de l'enfant : Depuis plus de 2 décennies, le Comité des droits de l'enfant, l'organe international indépendant qui contrôle l'application de la Convention par les Etats parties, est préoccupé par l'absence de politique globale de l'enfance et de stratégie générale de mise en œuvre de la Convention dans son ensemble.
- L'importance d'une mise en place d'un système global de collecte de données comparatives et ventilées sur la Convention.
- Faire des droits de l'enfant une partie intégrante des programmes scolaires à tous les niveaux de l'enseignement, conformément à l'article 29 de la Convention.
- L'accélération de la création de la « Maison de l'enfant » réunissant en un lieu toutes les activités nécessaires pour le diagnostic et le traitement d'enfants victimes et témoins de violences.

## Vers un engagement national accéléré

Lancé lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre de cette année, 82 Etats membres, dont le Luxembourg, ont dorénavant signé un « engagement mondial » volontaire (Global pledge) à travers lequel ils promettent de réaffirmer leur responsabilité vis-à-vis des droits de l'enfant au 21<sup>e</sup> siècle.

UNICEF Luxembourg espère que cet engagement se traduira également par un engagement politique concret et spécifique en faveur des enfants au niveau national.

-----

### Téléchargement

Le rapport qui a été réalisé avec le soutien financier de Wildgen peut être consulté et téléchargé sur [www.unicef.lu](http://www.unicef.lu)

-----

### Remerciements

UNICEF Luxembourg tient à remercier **Wildgen Luxembourg Law Firm** ainsi que son programme W4C (Wildgen for Children) pour sa généreuse contribution financière en vue de la réalisation de ce rapport.

### Contact

UNICEF Luxembourg  
Paul Heber  
Responsable de la Communication  
Tél.: (+352) 44 87 15 26  
Email: [pheber@unicef.lu](mailto:pheber@unicef.lu)